

Régimes de prévoyance, assurances, contrats

PUBLIC

Directeurs des ressources humaines, Directeurs administratif et financier, Courtiers en assurances et professions libérales dans le domaine de la santé Juristes – Avocats – Notaires – Experts-comptables – Membres d'associations de gestion agréées ou de centres de gestion agréés

PRÉ-REQUIS

Avoir une connaissance des régimes de prévoyance et des assurances

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Avoir une connaissance aisée dans les obligations de l'employeur relatives au régime de protection sociale complémentaire : engagement, obligations légales et conventionnelles pour accompagner les clients vers le meilleur régime
- Cerner les différents modes d'exploitation en fonction de l'objectif recherché
- Structurer la croissance et la transmission de son activité libérale

Programme de la formation

Mettre en place un contrat de protection sociale complémentaire

La mise en place du 100% santé

- Focus sur le décret définissant le panier de soins que doivent proposer les contrats « responsables »
- Focus sur les clauses de désignation ou de recommandation d'organismes assureurs
- Information et consultation du CSE

Les modalités de mise en place

- Choix des garanties et de leurs contenus
- Avantages et inconvénients des accord collectifs, référendum, décisions unilatérales
- Le contenu de ces actes, les critères de comparaison et de choix selon les garanties recherchées
 - La souscription d'un contrat d'assurance
 - Nouveaux planchers et plafonds de prise en charge pour le panier 100% santé en optique dentaire et prothèse auditive
 - Exercice d'application

- Appréhender l'environnement social et fiscal des régimes de prévoyance
- Conditions du bénéfice des avantages sociaux
- Conditions du bénéfice des avantages sociaux et leurs applications régime collectif et obligatoire
- Le cas particulier des mandataires sociaux
- Faire évoluer le régime de prévoyance

Assurance emprunteur

- L'obligation d'information à la charge du professionnel
- L'encadrement des critères imposés par le prêteur en matière de niveau de garantie équivalent
- Les risques garantis par le contrat d'assurance de prêt

- SEL (Société d'Exercice Libérale) : textes fondateurs et évolutions législatives, formes usitées
- Autres formes d'exercice collectif de la profession
- Débats : le passage de l'exercice individuel à l'exercice collectif, la mise en société d'une activité individuelle

Structurer la croissance et la transmission de son activité libérale

Choisir entre la SEL et la SPFPL

- Dans quels cas recourir à la SEL ou la SPFPL (Société de Participations Financières de Professions Libérales) ?
- Schémas d'exploitation et les schémas de sortie possibles

Organiser la transmission de son activité

- Préparation de sa retraite en activité libérale
- Investissement dans l'immobilier pour y exercer son activité
- Atelier "Débat":
- Technique de la SEL comme holding de rachat : y recourir ou pas ?
- Pacte Dutreil et Family Buy Out (FBO) sont-ils transposables à l'activité libérale (exemples de schémas) ?
- Transmission dans le cadre d'une activité libérale et le pacte Dutreil

